



Mettre en place un bon parking vélo

Le programme **Objectif Employeur Pro-Vélo** (OEPV - www.employeurprovelo.fr) vise à accompagner les employeurs (publics et privés) dans le développement d'une culture vélo au sein de leurs établissements, par la prise en charge financière d'équipements et de services « Pro Vélo ».

Ce programme est porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Il a pour but d'étendre l'usage du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels de leurs collaborateurs, clients, fournisseurs et visiteurs.



Pourquoi mettre en place un parking vélo ?

- Vos employés, vos clients, vos fournisseurs sont de plus en plus nombreux à **utiliser le vélo comme moyen de transport**,
- L'**absence de stationnement** vélo de qualité et sécurisé est l'un des premiers freins à la pratique du vélo,
- Un stationnement vélo de qualité permet un **rangement confortable et sécurisé**,
- C'est un **critère incontournable** pour obtenir la labellisation « employeur pro-vélo » de votre établissement.

Qu'est-ce qu'un bon matériel pour attacher un vélo ?

Les arceaux fixés au sol permettent d'attacher un vélo en deux points (cadre et roue avant) avec un antivol en U, et de faire tenir un vélo même non équipé de béquille. Les pince-roues sont à éviter et ne sont pas éligibles dans le cadre du programme OEPV.

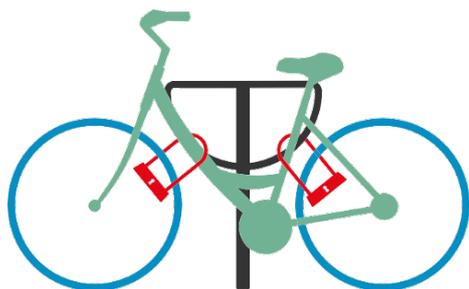


Soutenu par



Opter pour les arceaux et bannir absolument les pince-roues

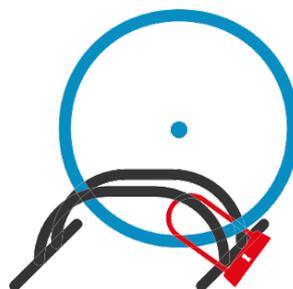
✓ ARCEAU



Avantages de l'arceau :

- ✓ Il permet d'**attacher** le cadre et une roue,
- ✓ Le **vélo y tient droit**, même avec un enfant ou avec un chargement de marchandises,
- ✓ C'est un **support solide** qui ne peut pas être sectionné facilement.

✗ PINCE-ROUES



Inconvénients du pince-roues :

- ✗ Il ne permet d'attacher que la roue avant,
- ✗ Il ne sécurise pas le cadre et la roue arrière,
- ✗ Le vélo n'est pas stable et risque de tomber,
- ✗ Le support **peut voiler et abîmer les roues.**

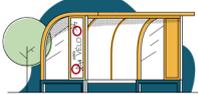
Les antivols en U sont à privilégier car ils sont plus résistants. La FUB réalise des tests chaque année et publie les résultats sur <https://www.bicycode.org/tests-antivols.rub-21/tests-antivols-fub.rub-23/>

Pour être conforme au référentiel du programme, un bon espace de stationnement vélo est :

- **Sécurisé** : l'espace est clos ou surveillé pour dissuader les voleurs,
- **Abrité** : protégé du vent et de la pluie, un stationnement abrité préserve les vélos et est plus agréable à utiliser,
- **Proche** : le stationnement doit être implanté au plus près des accès aux bâtiments,
- **Accessible** : l'accès au stationnement doit être simple, sans obstacle et éviter si possible le croisement avec piétons et voitures,
- **Eclairé** : un espace éclairé est plus sûr et encourage l'utilisation du vélo en toute saison,
- **Spacieux** : manœuvrer son vélo doit être facile, sans risque de l'abîmer ou celui des autres,
- **Entretenu** : une inspection régulière et une intervention rapide donnent confiance,
- **Visible** : les cyclistes doivent pouvoir savoir en un coup d'œil où stationner leur vélo, notamment vos clients ou visiteurs.

Quelle configuration choisir ?

Plusieurs configurations peuvent se présenter selon la situation de votre établissement :

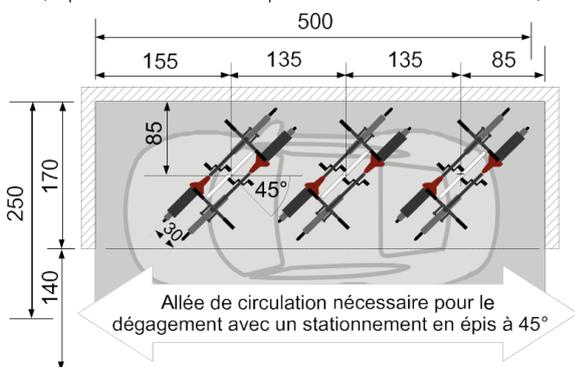
	Espace extérieur sécurisé	Espace extérieur non sécurisé	Espace intérieur
Exemples	Parking extérieur, espace privé extérieur	Domaine public, espace ou parking privé libre d'accès	Sous-sol, RDC, parking sous terrain
Attaches vélos 	✓	✗	✓
Abri 	✓	✗	✗
Consigne collective sécurisée 	✗	✓	✓

Quelle capacité de stationnement ?

Pour évaluer la capacité nécessaire, il faut compter environ 10 % du nombre de personnes total que peut accueillir le bâtiment, sachant qu'un arceau correspond à deux places vélo. Vous pouvez facilement convertir des places de stationnement automobile en espace vélo, et gagner ainsi de l'espace.

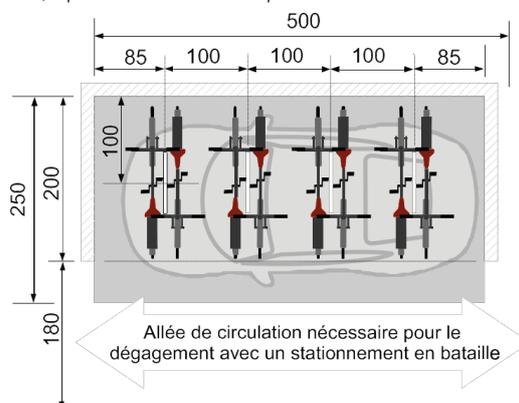
STATIONNEMENT EN ÉPIS À 45°

(1 place voiture = 6 places vélo = 3 arceaux)



STATIONNEMENT EN BATAILLE

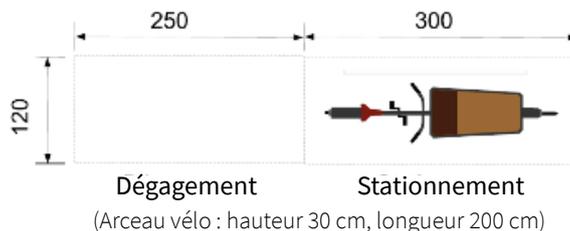
(1 place voiture = 8 places vélo = 4 arceaux)



Note : les dimensions des schémas ci-dessus sont en centimètres.

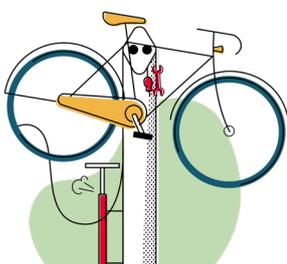
Il faut également penser aux vélos spéciaux qui sont de plus en plus utilisés (biporteurs, triporteurs, vélos allongés, tricycles adaptés à certains handicaps...) et qui peuvent nécessiter plus d'espace.

SPÉCIFICITÉ DU STATIONNEMENT POUR VÉLOS SPÉCIAUX



Des équipements complémentaires entretiennent la motivation et renforcent le confort des cyclistes :

- ✓ Vestiaires,
- ✓ Casiers,
- ✓ Outillage,
- ✓ Pompe,
- ✓ Porte-manteau,
- ✓ Pied d'atelier...



Le matériel de stationnement et les équipements complémentaires peuvent être subventionnés s'ils respectent les critères de ce document : inscrivez-vous sur le site www.employeurprovelo.fr pour en bénéficier.

Ce document a été élaboré par la FUB (www.fub.fr) avec le concours du Collectif Cycliste de Touraine (www.cc37.org).